



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-189

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale.  
Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Exposition de véhicules rue du Dr FERROUL - Place SALENGRO.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants

**Vu** les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT

**Vu** l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

**Vu** la demande du garage Renault CAVERIVIERE - MARTINOLLE,

**CONSIDÉRANT** que cette manifestation prévoit une occupation du domaine public routier avec autorisation préalable.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à exposer deux véhicules sur trois emplacements de stationnement rue du Dr FERROUL au niveau de la place SALENGRO, le jeudi 25 juillet 2024 à partir de 17h00.

**ARTICLE 2 : Signalisation**

Le bénéficiaire a la charge de matérialiser son exposition, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 3 : Infractions**

Pour toute infraction aux prescriptions du présent arrêté et de la présente autorisation, un procès verbal sera adressé au tribunal compétent

**ARTICLE 4 : Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 : Exécution**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 19 juillet 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

